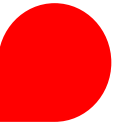




Intervention CGT

Comité Social Territorial du 11 septembre 2026

D02 - Direction Générale des Services Urbains et Patrimoine : Suppression de la direction Gestion Connectée de l'Espace Public et réorganisation des directions Maîtrise de l'Espace Public et Paysages et Espaces Publics



Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du CST,

La CGT souhaite tout d'abord vous poser une question : est-ce que cette réorganisation des services est réellement pensée à partir des besoins et des missions, ou est-elle principalement construite pour libérer des moyens organisationnels autour du projet Tram ?

Le dossier nous parle de cohérence, de lisibilité et d'efficacité.

Très bien. Mais nous voulons savoir **comment ces objectifs seront mesurés.**

Parce que l'efficacité ne peut pas être uniquement une affirmation inscrite dans un rapport.

Nous demandons donc que cette nouvelle organisation fasse l'objet d'un véritable bilan après sa mise en œuvre : fonctionnement des services, coordination, délais de traitement, charge de travail et conditions de travail des agents et agentes.

Nous sommes également interpellés par les différentes évolutions de postes prévues dans le dossier. La collectivité fait évoluer certaines fonctions et reconnaît, dans certains cas, un niveau de compétences supérieur.

Et surtout, nous voulons éviter que cette réorganisation se traduise par une augmentation invisible de la charge de travail.

Lorsque des missions passent d'une direction à une autre, les responsabilités et les interfaces doivent être clairement définies.

Nous ne voulons pas que les agents se retrouvent à devoir compenser les défauts d'organisation par davantage de pression et de disponibilité. Quand on ajoute des missions à moyens constants, quelqu'un finit forcément par payer la différence : soit les agents et agentes par une augmentation de la charge de travail, soit les usagers et usagères par une dégradation du service.

Nous avons donc plusieurs questions à poser.

Première question : Le poste C1 de dessinateur-projeteur est supprimé à la suite du départ en retraite de son titulaire et remplacé par un poste B2 de concepteur-dessinateur relevant des techniciens territoriaux. Pourquoi cette reconnaissance intervient-elle à l'occasion du départ de l'agent ? Pouvez-vous par ailleurs nous confirmer qu'aucune autre suppression d'emploi ne sera la conséquence de cette réorganisation ?

Deuxième question : quelles garanties donnez-vous aux agent.es concernant leurs missions, leur accompagnement et leur évolution professionnelle dans cette nouvelle organisation ?

Troisième question : comment allez-vous mesurer les effets réels de cette réorganisation sur la charge de travail et les conditions de travail ?

Et enfin, **quatrième question** : pouvez-vous vous engager à présenter au CST un bilan de cette réorganisation dans les mois qui suivront sa mise en œuvre ?

Parce que pour la CGT, le dialogue social ne doit pas s'arrêter au vote du rapport. Nous devons pouvoir vérifier que les engagements annoncés aujourd'hui correspondent bien à la réalité vécue par les agents et agentes demain.

En l'état, nous considérons que les garanties apportées sont insuffisantes et que les conséquences de cette réorganisation ne sont pas suffisamment sécurisées.

Pour ces raisons, la CGT votera contre cette réorganisation.